

Procès verbal du conseil d'école du jeudi 20 Octobre 2011

Ecole maternelle Le Château SASSENAGE

Présents :

Enseignantes : Mme Laurence DAZY, Mme Mireille BRUNO-RAMEAU, Mme Marie-Pascale MACABIES

Municipalité : M. COIGNE, Mme DURAND, Mme FELTRIN, Mme ROSIN-BEDIN

Délégués parents d'élèves : MME HAXAIRE, MME SERRET, MME VANHOVE, MME BOGGETTO

Excusés : M. BART, Mlle CLERGUE, MME BOUVIER-PARIS, Mme REBAÏA, M. COSTARIS (DDEN), MME LANGLAIS (IEN)

Questions Mairie :

Les Enseignantes remercient la Municipalité pour la rénovation de la cabane à vélos.

1 – Les enfants du vélo-bus doivent faire attention en arrivant à l'école, notamment aux enfants qui descendent du car (marche à côté du vélo).

2 – Travaux demandés en juin et non effectués : Beaucoup de retard du menuisier pour les étagères de la classe de Mireille. Elles devraient être posées pour la rentrée.

3 – Pose des espaliers : Les espaliers de la salle de jeux sont remis en place.

Faire une demande pour les plaques aimantées pour Mireille.

4 – Problème d'eau chaude toujours non résolu : La visite d'une entreprise spécialisée est prévue durant les vacances de la Toussaint.

5 – Remplacement Nadège Clergue : Nadège sera absente environ 3 semaines, Madame Feltrin s'occupe de son remplacement.

Remarque : M. Le Maire doit donner son autorisation pour toutes les sorties des ATSEM : OK à l'année en précisant les lieux → exemple piscine).

6 – Intervention école de musique le mercredi dans la salle de motricité : Mme Bellec doit répondre pour l'achat du clavier.

Question posée par l'Equipe Enseignante : la salle jaune serait-elle plus adaptée que la salle de motricité ?

7 – Effectifs petite section / lits dans le dortoir : Les petits sont 35 et l'école n'a que 29 lits → Faire une demande urgente auprès de la Mairie. Prévoir d'autres lits superposés et enlever l'armoire ?

Les moyens n'ont pas de couverture mais la salle de motricité possède un chauffage au sol (dans les autres écoles les couvertures sont apportées par les parents).

8 – Nombre croissant des effectifs (4^{ème} classe ?) : Les effectifs sont de 29, 30 et 30. Des enfants arriveront peut-être en Janvier par rapport aux maisons et immeubles en construction près de l'école. Les personnes dans les logements sociaux arriveront pour Septembre 2012. Une ouverture de classe est envisageable à partir de 33 élèves par classe (moyenne sur la commune).

9 – Dérogations :

Les enfants dont les parents n'habitent pas Sassenage ne sont pas comptés la 1^{ère} année dans les effectifs de la commune par l'Inspection académique.

Extrait du compte-rendu de la réunion qui a eu lieu avec la mairie et les directeurs d'école lundi 17 Octobre :

« Nouvelle proposition :

Le fait d'avoir une nourrice agréée ne justifiera plus du fait d'inscrire d'office son enfant dans l'école souhaitée. La dérogation sera présentée en commission extra municipale où l'ensemble des acteurs valideront ou non la demande. Cette demande sera faite non seulement pour l'entrée en maternelle mais également pour l'entrée en élémentaire.

En cas de déménagement de la famille, la fin de scolarité possible pour l'enfant dans l'école d'accueil ne rentre pas dans les critères de dérogations de l'Education Nationale. Par contre, il faudra être vigilant sur le fait que si ce même enfant, au cours de sa scolarité, passe de la maternelle à l'élémentaire, les parents devront faire une demande de dérogation car il y a un changement de groupe scolaire. Si son frère ou sa sœur souhaite démarrer sa scolarité dans la même école la requête devra être faite auprès de l'Inspecteur de l'Education Nationale, qui traitera cette demande au cas par cas. »

M. le Maire conseille aux parents de contacter en 1^{er} lieu les parents d'élèves et les directeurs d'école lorsqu'ils envisagent une demande de dérogation, puis de faire une demande auprès du service scolaire qui pourra être présentée en commission de dérogations. Mais au final c'est M. le maire qui décidera.

10 – Service minimum : ne pas indiquer école « fermée » sinon les parents ne comprennent pas si les services de la mairie fonctionnent ou non.

Si + de 25% d'enseignants grévistes, le service minimum est obligatoire. Cela peut devenir problématique si le personnel de mairie est lui-même en grève. → La Mairie communiquera à nouveau sur le service minimum.

Pour la garderie, la cantine et les transports, les parents doivent mettre à jour « Issila » → Laurence le précisera dans le prochain mot concernant une grève.

Les enseignantes demandent que le service minimum ait lieu dans la salle jaune (et non dans une classe) et que le matériel utilisé soit celui de la garderie.

11 – Groupe de travail cantine scolaire : Prochaine rencontre en Janvier avec le nouveau fournisseur.

Un composant bio par repas est prévu plutôt qu'un repas bio par semaine (même si c'est un petit peu plus cher) afin de sensibiliser un maximum d'enfants.

Le menu des enfants de maternelle va être différent de celui des enfants d'élémentaire afin que les petits n'aient pas trop de choses à découper.

Il faut que le visuel des assiettes soit attractif pour donner envie aux enfants de manger, et essayer également de privilégier la production de proximité.

12 – Agenda 21 : tri des déchets, économie d'énergie, affectation des enfants en fonction des adresses

Un tri des déchets est mis en place. Une personne de la Métro peut intervenir pour sensibiliser les enfants.

Les photocopies sont très nombreuses. Un compteur a été mis en place.

Le périmètre des affectations dans les écoles en fonction des adresses des parents a été revu il y a quelques années (en 2001 ?) car il y avait beaucoup de demandes de dérogations.

Les parents d'élèves sont notamment surpris que dans le quartier les enfants habitant dans certaines rues toutes proches de l'école ne soient pas rattachés à l'école du Hameau du Château (rue du Routoire, immeubles des Eaux Vives, rue des grands champs, rue des grands prés). Ces enfants se rendent donc en voiture ou en car à l'école Vercors. Deux cars passent dans la rue des grands

champs : un à destination de l'école du Hameau du Château et l'autre à destination de l'école du Vercors.

Il est compliqué de changer les affectations mais M. le Maire propose de voir ce point au printemps. Certains changements ont eu lieu entre l'école des Pies et l'école Vercors.

13 – Sécurité feu rouge : Des panneaux ont été récemment mis en place sur l'avenue de Valence pour prévenir les automobilistes qu'une école est à proximité. L'un de ces panneaux devrait être positionné devant l'arrêt de bus pour être plus visible et non derrière.

Le feu devrait peut-être être régulièrement déclenché automatiquement, même quand il n'y a pas de piétons, afin que les gens s'habituent à s'y arrêter.

Les barrières le long du trottoir vont être remises mais on ne sait pas quand.

14 – Fête du printemps : Voir avec M. Farid ANIK.

15 – Photocopieur : Il sera branché prochainement sur une prise réseau.

16 – Spectacle de Noël organisé par la Mairie les 8 et 9 Décembre au théâtre en rond : comédie musicale Peau d'Ane. Les séances des maternelles sont prévues le matin.

17 – Entraînement alarme : Est-il possible que les dates d'exercices de sécurité soient fixées par la Mairie afin de mettre les enseignants et les enfants dans des conditions réelles ?

Questions Enseignantes :

1 – Effectifs : 35 PS 28 MS 26 GS

Marie-Pascale : 30 élèves

Laurence : 29 élèves

Mireille : 30 élèves

2 – Règlement intérieur : OK, pas de modification cette année.

3 – Aide personnalisée : 12 enfants les lundi et mardi de 16h30 à 17h30.

4 – Photos : Tous les parents ont signé la demande d'autorisation et ont donné leur accord pour la diffusion de photos sur le site de l'école.

5 – Projets de l'année :

Danse le jeudi matin avec une intervenante agréée Education Nationale pendant 30 minutes pour chaque niveau (jusqu'en Décembre) pour préparer le spectacle au théâtre en rond le samedi 7 Avril (début des vacances de printemps).

Activités habituelles avec la médiathèque, la ludothèque, la piscine, la Casemate (voir les dates sur le site de l'école : <http://www.ac-grenoble.fr/ecoles/fv/spip.php?rubrique151>).

Un projet musique en partenariat avec l'école de Musique est en cours d'élaboration.

6 – Marché de Noël et chorale : Pour compléter la chorale organisée par les enseignantes de Maternelle, une buvette sera tenue par les parents d'élèves (vin chaud et chocolat chaud payants).

Les objets de décoration non vendus l'année dernière seront remis en vente et complétés par quelques nouveautés.

Les torchons et cabas proposés à la vente par les parents d'élèves seront remis ce jour-là aux élèves.

7 – Kermesse : Elle aura lieu le 29 Juin 2012

8 – Le bureau de l'association PEICH est composé ainsi :

Mme Delphine SOUDE et Mme Natacha VAN GILS : co-présidentes,

Mme Virginie GALLACCI et Mme Sandrine VANHOVE : trésorière et vice-trésorière,

Mme Emmanuelle DESCLAUX ET Mme Laurie GIORGIO : secrétaire et vice-secrétaire.

Contact délégués des parents d'élèves (conseil d'école, courriers Mairie) : Mme HAXAIRE

Procès-verbal rédigé par les Parents d'Elèves